

Citoyens, associations, entreprises : le Conseil de développement réunit les forces vives du territoire pour réfléchir, débattre et faire entendre leurs idées auprès des élus communautaires. Un lieu ouvert, actif et engagé.

Une assemblée "consul'active" au service du territoire

Depuis 2017 le Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté réunit des habitantes et habitants volontaires, issus de tous les horizons, pour participer à la construction des politiques publiques locales.

Il s'agit d'un espace indépendant, pluraliste et innovant, où se croisent les regards pour enrichir les décisions prises à l'échelle intercommunale.

Créé dans le cadre de la loi Voynet (1999), et maintenu volontairement par la Communauté de communes même en l'absence d'obligation légale, le Conseil de développement incarne un véritable engagement en faveur de la démocratie participative locale.

Un rôle consultatif

Le Conseil de développement est une instance consultée sur les grandes orientations du territoire. Il intervient à plusieurs niveaux :

- Dans les commissions et groupes de travail des élus, avec deux représentants par commission.
- Sur des sujets locaux précis, à la demande des élus (saisine) ou de sa propre initiative (auto-saisine).
- Lors de l'élaboration du projet de territoire, comme en 2018.

Cette collaboration permet d'enrichir la réflexion publique par des contributions citoyennes argumentées et construites.

Une instance indépendante et ouverte

Le Conseil de développement fonctionne selon quatre grands principes :

- Indépendance dans la réflexion
- Autonomie d'organisation
- Débats ouverts à tous les citoyens volontaires
- Regard décalé et critique sur les politiques publiques

Cette philosophie garantit une liberté de parole et une diversité de points de vue, essentiels pour penser autrement les défis territoriaux.

Un lien fort avec la vie locale et régionale

Le Conseil de développement ne travaille pas en vase clos :

- Il s'ancre dans les réalités du territoire, en s'intéressant à des sujets comme la transition énergétique, la culture, les mobilités ou le tourisme...
- Il participe activement à un réseau de conseils de développement à l'échelle de la région grenobloise, apportant une voix collective aux débats supra-territoriaux.

[En savoir + sur ce réseau](#)

Rejoindre le conseil de développement

Le Conseil de développement est une structure vivante et évolutive, qui s'adapte aux enjeux du territoire et s'enrichit en permanence de nouvelles énergies.

Vous souhaitez vous engager ?

Le Conseil de développement est ouvert à toutes et tous dès 16 ans : habitants, responsables associatifs, chefs d'entreprise... Faites entendre votre voix et participez activement à la vie locale.

Contact : conseil.developpement@smvic.fr

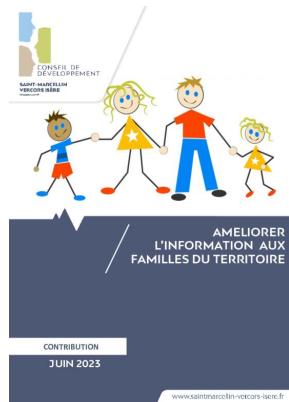
Avis et contributions du conseil de développement



01/09/2024 Conseil de développement : avis : resilience alimentaire



01/06/2024 Conseil de développement : avis : partage de l'eau



01/06/2023 Conseil de développement : avis : Améliorer l'information aux familles



04/03/2021 Conseil de développement : avis : Biodéchets



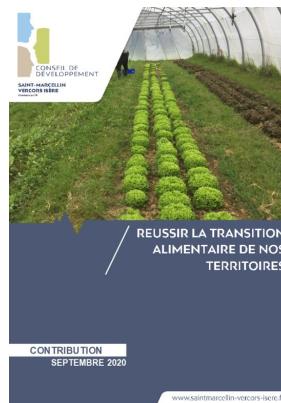
03/03/2021 Conseil de développement : avis : Biodéchets - annexe1 - le broyat



02/03/2021 Conseil de développement : avis : Biodéchets - annexe2 - les composteurs



01/03/2021 Conseil de développement : avis : Biodéchets - annexe3 - la collecte



01/09/2020 Conseil de développement : avis : Transition alimentaire

Rapports d'activité



01/01/2024 Conseil de développement : rapport-activité 2023



01/12/2022 Conseil de développement : rapport-activité 2020-22

Agenda du Conseil de développement

Aucun résultat